

Catégorie B

Mouvement général de mutations des agents de la catégorie B CAPN n° des 5 au 13 juin 2014

Déclaration liminaire

Dans la fonction publique d'État, la RGPP ne s'est pas arrêtée. Elle a été remplacée par la MAP qui impacte durement tous les fonctionnaires et ce n'est pas le gel du point d'indice pour la 4^{ème} année consécutive qui va arranger les choses.

À la DGFIP s'ajoutent pour les agents des conditions de travail en constante dégradation et un sous-effectif chronique dans l'ensemble des services.

Le projet de mutation, que vous avez élaboré, est la triste illustration des suppressions d'emploi et de la mise à mal du réseau.

Ce mouvement paraît donc avec un déficit de 1 362 agents. C'est le résultat d'une gestion prévisionnelle des effectifs et des carrières déplorable à la DGFIP.

Cette situation est la plus catastrophique de ces dernières années : la misère se répartie en 124 emplois vacants dans la filière informatique, 480 dans la filière fiscale et 758 dans la filière gestion publique.

À cet effrayant constat s'ajoutent des statistiques déplorables :

- 1 agent sur 2 ayant demandé une mutation n'a rien obtenu,
- et quant aux agents que vous déclarez satisfait, un très grand nombre ont été affecté sur des vœux dépassant leurs 10 ou 20^e choix, soit des vœux par défaut.

En ce qui concerne les mutations suites à promotion 1 agent sur quatre n'a pas pu être affecté dans son département d'origine. Parmi ceux-ci 6,8 % dans la filière GP et 3,2 % dans la filière FF sont affectés d'office. Il en va de même pour 5 % des stagiaires. Ces mutations à plusieurs centaines, voire plusieurs milliers de kilomètres sont inacceptables.

Le maintien au département des promus par liste d'aptitude, CIS ou CIN, aurait évité des insatisfaits et des renoncements à promotion.

À ce stade, nous aimerions disposer du nombre exact de renoncement dont vous avez connaissance.

Comme notre Secrétaire Générale l'a dénoncé dans la lettre ouverte, la Direction Générale a choisi délibérément de ne pas muter l'ensemble des collègues qui aurait dû bénéficier des mutations.

Force ouvrière tient à vous rappeler que le droit à mutation est un droit fondamentalement inaliénable.

Il ne suffit pas d'être à l'écoute des usagers, encore faut-il que notre administration, qui se dit moderne, soit à l'écoute de ses agents.

Cela pourrait débiter par une meilleure information et une formation aux nouvelles règles de nos collègues, car comme vous l'avez constaté beaucoup n'ont pas correctement rempli leur demande.

Nous vous demandons par conséquent une grande indulgence vis-à-vis des demandes d'extension de vœux formulées et une écoute favorable sur les situations familiales difficiles que nous allons évoquer.

Pour l'avenir compte tenu des enjeux des mutations, le calendrier de gestion que vous avez établi, déstabilise les agents et condamne tous les services RH à une marche forcée. C'est pourquoi, nous vous rappelons notre revendication d'une diffusion du mouvement définitif au plus tard mi-juin.

La mise en place des RAN a dissuadé bon nombre d'agents de demander une mutation, surtout pour tous les mouvements internes au département.

En outre la multiplication des affectations à la disposition du Directeur : ALD sans résidence, constitue une précarisation de leur situation.

En 2015, ce sont tous les agents de la DGFIP qui seront régis par ces nouvelles règles et qui devront en subir les conséquences.

F.O.-DGFIP revendique donc l'affectation nationale la plus fine sur la commune et la mise en place de 2 véritables mouvements annuels de mutation.

Vous l'aurez compris les élus **F.O.-DGFIP** ne peuvent se satisfaire du projet inabouti qui est proposé aujourd'hui comme base de nos travaux à cette CAPN.

Avec leurs collègues élus CGT et CFDT, les élus **F.O.-DGFIP** :

- demandent que toute vacance soit pourvue dès lors que le poste est demandé par un agent.
- exigent que lors de chaque évocation l'administration leur fasse connaître sa position sur :
 - . les demandes tardives
 - . la prise en compte d'un rapprochement
 - . l'acceptation d'une extension ou pas
 - . l'annulation

Ils revendiquent :

- un recrutement massif par concours pour pourvoir les vacances et l'appel de l'intégralité des listes complémentaires C, B, internes externes ;
- l'acceptation systématique de toutes les extensions formulées par des agents affectés d'office, dès lors qu'elles portent sur des départements ouverts ;
- l'application du système des reliquats comme pour toutes les autres catégories, : à savoir un cumul entre apports et reliquats qui laisse la possibilité de permettre pour chaque département de laisser la place à un agent issu de la liste normale (RE/RE/RE/LN/RE et non 5 RE comme actuellement).
- être destinataires du document de travail de l'administration, ainsi que de ses mises à jour pour les vacances d'emplois.
- Avoir les qualifications correspondantes aux emplois informatiques vacants.

Faute de réponse favorable à cette revendication d'un 2ème projet de mouvement dans le cadre du temps de consultation de cette CAP, ils demandent un temps plus important pour contrôler le mouvement définitif dans les suites.

BULLETIN D'ADHESION



NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :%

AFFECTATION :
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

